



## DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)

**[Mardi 11 mars 2025]**

Date de la convocation

5 mars 2025

Date de mise en ligne

13 mars 2025

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 23

Procurations : 3

Votants : 26

**Présents :** Martine SOUQUET, *Maire*, Francis RUFFEL, Christelle HARDY, Dominique HIRISSOU, Alain SORIANO, Claire VILLENEUVE, Christian PERO, Christel PALIS, David AMALRIC, *Maires Adjoints*, Lahcene BAAZIZ, Monique GUILLE, Dany PORTES, Martine MOSTARDI, Thierry VOGELAAR, Isabelle BEAUVAIS, Anne DUBIER, Martine BOISSIERE, Daniel RIBES, Arnaud ELGOYHEN, Martine VIOLETTE, Antony MOUSSU, Gabriel CARRAMUSA, Christophe WATTRELOT, *Conseillers*.

**Absents et représentés :** Laurent SQUASSINA, Marie MONTELS, Pierre TRANIER

**Absents :** Jean BATAILLOU, Elisa GILLET, Jean-Marc AGUERRE, Dominique BOYER, Corinne DARMANI, Thomas DOMENECH, Thierry BODDI,

**N° 024/ 2025**

*Secrétaire de séance : Francis RUFFEL*

**OBJET DE DELIBERATION : Modification de l'emprise d'une servitude de passage au niveau de la parcelle LW 190, sise Avenue Georges Spénale**

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération en date du 23 janvier 2024 a été approuvée l'instauration d'une servitude de passage sur la parcelle LW 190, sise Avenue Georges Spénale, au profit de la parcelle LW 123, propriété de Madame Aline MARTIEL. Cette servitude est liée aux échanges fonciers ayant été réalisés dans le cadre du projet d'extension du gymnase Albert Camus.

En effet, un échange avec soulte entre la Commune et Madame Aline MARTIEL a eu lieu pour les parcelles LW 123 (cédée par la Commune à Madame MARTIEL) et LW 189 (cédée par Madame MARTIEL à la Commune). La servitude de passage susvisée prévoyait un accès à la parcelle LW 123 (fonds dominant) via le futur parking du gymnase sis parcelle LW 190 (fonds servant).

A ce jour les travaux d'extension du gymnase Albert Camus ont débuté et le terrassement nécessaire à l'aménagement du futur parking a mis en exergue un dénivelé important entre la parcelle LW 190 (propriété Commune) et la parcelle LW123 (propriété Madame MARTIEL) au niveau de l'emprise initialement prévue pour la servitude. Afin de faciliter le désenclavement de la parcelle LW 123, il a été proposé à Madame MARTIEL de déplacer l'emprise de la servitude de passage au niveau de la limite Est de la parcelle LW 123 afin qu'elle dispose d'un accès direct à l'Avenue Georges Spénale. Le plan annexé à la présente délibération matérialise cette nouvelle emprise. Le fond servant reste inchangé (parcelle LW190), seul l'emplacement de la servitude est modifié.

Madame le Maire propose à présent à l'Assemblée d'approuver la nouvelle emprise prévue pour la servitude de passage. Les autres dispositions consenties dans le cadre de ces échanges fonciers restent inchangées.

Les frais (géomètre, notaire) liés à cette procédure seront pris en charge par la Commune.

La rédaction de l'acte authentique seront confiés à l'étude de Maître BLINEAU, notaire à Gaillac,

1 annexe

**VOTES POUR : 26**

**VOTES CONTRE : 0**

**ABSTENTIONS : 0**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** la modification relative à l'emprise de la servitude de passage consentie au profit de Madame Aline MARTIEL au niveau de la parcelle LW 190 telle que proposée sur le plan annexé à la présente délibération,

**CONFIE** la rédaction de l'acte authentique à l'étude de Maître BLINEAU, notaire à Gaillac,

**DONNE POUVOIR** à Madame le Maire, ou à l'Adjoint Délégué au nom de la Commune, de signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de la présente délibération.

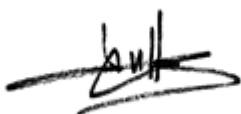
**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

**Madame le Maire,**

**Martine SOUQUET**

**Le secrétaire de séance,**

**Francis RUFFEL**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Ruffel', with a horizontal line underneath.

**Fait à Gaillac le 12 mars 2025**